

MELANGES PEDAGOGIQUES 1971

LES DICTIONNAIRES, CES INCONNUS FAMILIERS

C. HEDDESHEIMER

C.R.A.P.E.L.

Il me paraît utile de raconter d'emblée la petite histoire que voici : un jour que nous parlions de leur dictionnaire, je demandai à mon groupe d'étudiants anglicistes de première année d'inscrire sur un papier la signification des symboles U et C utilisés dans de nombreux articles de l'ouvrage. Le dépouillement des réponses montra que la plupart avaient interprété ces lettres comme les abréviations de United States et de Commonwealth. Interprétation plausible, en somme, et qui faisait honneur à l'imagination des intéressés ; mais la réalité était toute différente. Il s'agissait d'indicateurs grammaticaux, signalant pour les substantifs le trait "non-comptable" (U pour uncountable) ou "comptable" (C pour countable). Les auteurs, bien entendu, s'en expliquaient dans leurs "Notes sur l'utilisation du dictionnaire". Mais qui se donne la peine de lire les préfaces, et autres discours préliminaires ? Comme l'écrit Eric Partridge (pp. 58-59) :

"L'utilisation efficace de tout dictionnaire exige un minimum d'intelligence et de bon sens. Et si faibles que soient les dimensions de l'ouvrage, il contient toujours une liste d'abréviations. Ne pas se donner la peine d'assimiler cette liste, c'est se préparer bien des ennuis" ¹.

Peut-être faudrait-il imprimer en lettres d'or sur la page de titre l'exhortation que John Rider mettait en 1589 sur celle de sa Bibliotheca Scholastica (dictionnaire anglais-latin) : "Read the Preface, Learne the use". Mais rares sont ceux qui s'arrêtent même à la page de titre. Si l'on demande à un étudiant qui entre à l'université quel dictionnaire il utilisait au lycée, il y a de fortes chances qu'il réponde : "un gros rouge" ou "un petit bleu avec des rayures". Auteur, date, édition ? Le dictionnaire apparaît hors de l'homme et hors du temps.

¹ Les références bibliographiques renvoient à la Bibliographie finale.

On doit admettre que les professeurs sont largement responsables de cette ignorance, car s'ils exhortent volontiers leurs élèves à "utiliser le dictionnaire", ils ne leur apprennent guère, en général, à le connaître pour le bien employer. Si l'on croit que cela va de soi, on commet une grave erreur, car l'expérience prouve indiscutablement le contraire. Imaginerait-on l'utilisation d'une règle à calcul sans explication ni mode d'emploi ?

Précisons donc la visée de cet article. Notre propos est d'ordre pédagogique et pratique : nous essaierons d'explorer le domaine de l'utilisation de modèles de dictionnaires existants. Parmi les tâches de l'éducateur, il y a celle, primordiale, mais peut-être trop souvent négligée, d'aider l'enseigné à tirer le meilleur parti de ses instruments de travail, c'est-à-dire, finalement, de lui apprendre à apprendre, comme on dit, ou de le préparer à l'autonomie. C'est dans cette perspective que se situe notre réflexion. On se limite ici aux problèmes posés par l'utilisation des dictionnaires unilingues ². Dans l'Enseignement Supérieur, il va de soi que l'étudiant linguiste les pratique, et il a même, parfois, le droit de s'en servir pour certaines épreuves d'examen. De ce point de vue, le dictionnaire n'est plus le complice du tricheur, mais un outil de travail et de perfectionnement : ce qu'il est, évidemment, pour chacun, dans la vie. Quant à l'Enseignement Secondaire, on ne saurait trop encourager nos Collègues à développer, au moins chez leurs grands élèves, la connaissance et le goût de ce merveilleux instrument de progrès et de culture. Professeur d'anglais, j'utilise naturellement avec mes élèves dictionnaires anglais et dictionnaires français ; je prendrai donc mes exemples parmi ces deux ensembles d'ouvrages, mais les principes généraux sont valables pour les dictionnaires d'autres langues.

On fera d'abord comprendre aux élèves que "le dictionnaire", ça n'existe pas, en les amenant à prendre conscience de la grande variété des dictionnaires, chacun ayant ses caractéristiques et correspondant à un modèle d'utilisation particulier. Ainsi on évitera de perpétuer des conceptions erronées, implicites ou explicites, qui faussent au départ l'utilisation du répertoire. Selon le groupe avec lequel on travaille, on imaginera des méthodes diverses pour favoriser cette prise de conscience, tout en sachant qu'il est souvent difficile de faire expliciter des positions irraisonnées. Mais du point de vue pédagogique, n'est-il pas souhaitable d'utiliser au-

² Le cas des bilingues fera l'objet d'un article ultérieur.

tant que possible la méthode heuristique, où les enseignés mènent la réflexion et la recherche, et font leurs propres découvertes ? L'enseignant conseille, oriente, suggère, observe, sans imposer. Un certain nombre de questions fondamentales doivent apparaître ; peu importe si les réponses ne sont pas apportées tout de suite, l'essentiel est de parvenir à formuler les questions. En voici quelques exemples :

- qui possède plus d'un dictionnaire de la même langue, et pourquoi ?

- pour quelles raisons les membres du groupe utilisent-ils tel ou tel ouvrage : est-ce parce qu'un dictionnaire en vaut un autre, ou parce que leur dictionnaire a été imposé par le professeur, ou qu'il est bon marché, ou célèbre, ou conçu spécialement pour des étrangers, ou parce qu'il contient des illustrations, etc. ?

- arrive-t-il que des mots figurent dans un dictionnaire et pas dans un autre, pourtant apparemment semblable, et si le fait est constaté, comment l'expliquer ?

- Si un mot est marqué comme vulgaire, ou familier, ou populaire dans un répertoire, mais pas dans un autre, lequel faut-il croire ?

- Le fait qu'un mot se trouve dans "le dictionnaire" (au sens où n'importe quel dictionnaire, celui que l'on utilise, est appelé "le dictionnaire") est-il une garantie que ce mot est compris et utilisé par les usagers cultivés, ou par tous les usagers de la langue ? Peut-on justifier l'emploi d'un mot en disant : "Je l'ai trouvé dans le dictionnaire" ?

- Si, au contraire, un mot ne figure pas dans un dictionnaire, est-ce parce qu'il n'existe pas, ou qu'il est vulgaire, ou parce que ce dictionnaire est trop vieux, ou trop petit... Faut-il condamner un mot parce qu'il "n'est pas dans le dictionnaire" ?

Bien entendu, cet exercice qui doit forcer l'utilisateur à expliciter ses attitudes vis-à-vis de l'outil, et la représentation qu'il s'en fait, ne sera pas conduit dans l'abstrait, mais face aux objets d'étude. Quelle que soit la procédure choisie, on aura fait une grande partie du chemin si l'on commence par éliminer les obstacles à une utilisation réfléchie et critique des dictionnaires. Parmi ces obstacles, le plus grand est sans doute

l'idée assez répandue qu'il existe un livre familier appelé "le dictionnaire". Or concrètement on n'utilise jamais "le dictionnaire", mais un dictionnaire, qui, à la limite, peut n'avoir en commun avec celui du voisin que d'être un "recueil de mots rangés dans un ordre convenu" (Petit Robert) 3.

Ce travail devrait normalement conduire à esquisser une typologie des dictionnaires, plus ou moins poussée selon les besoins. Après avoir mis en lumière "la multiplicité de ces instruments aux formes et aux contenus si divers, dont les buts, les auteurs, les lecteurs sont eux-mêmes extrêmement dissemblables" (Quemada, p. 14), on s'efforcera de dégager quelques critères de classification. Certains penseront peut-être que cette opération n'a pas d'intérêt pratique, et que l'on peut apprendre à utiliser avec succès un bon dictionnaire sans avoir une vue d'ensemble des différents modèles qui existent ou qui sont théoriquement possibles. A cela on répondra que les comparaisons et les oppositions, loin de gêner, ne peuvent que favoriser et améliorer la compréhension des principes qui fondent un ouvrage particulier, et, partant, assurer sa meilleure utilisation. Pour illustrer, prenons le cas d'un dictionnaire où les différents sens d'une même forme (d'un même "mot" graphique) sont rangés en série à l'intérieur d'un article unique. Cette procédure paraîtra probablement toute naturelle à l'utilisateur qui ne connaîtrait pas d'autres modèles lexicographiques, et elle ne l'éclairera guère sur la nature de l'ouvrage consulté. Mais supposons que notre consulteur cherche également dans un autre répertoire, où à une même forme graphique correspondent au contraire plusieurs articles, aussi distincts les uns des autres que les articles consacrés à des formes différentes. S'il a un peu de curiosité, il voudra comprendre ce qui est à la base du choix entre l'une ou l'autre de ces procédures. Et ainsi il découvrira, par lui-même ou grâce à une aide extérieure, que le premier recueil, où les divers emplois d'une même forme sont regroupés dans un article unique, a été conçu dans une perspective historique, ou diachronique, marquant la filiation des sens, alors que le second organise ses entrées indépendamment de l'histoire, en considérant qu'une forme donne lieu à autant d'adresses qu'elle connaît d'emplois différents dans la langue contemporaine 4. Bien entendu, cette différence entre les perspectives diachronique et synchronique se manifestera sous d'autres aspects, dans chacun de

3 On trouvera dans la Bibliographie une liste des dictionnaires cités.

4 Les entrées, adresses ou vedettes d'un dictionnaire sont les mots qu'il définit, auxquels il consacre un article.

ces dictionnaires, si bien qu'ils ne seront pas également adaptés aux besoins d'utilisateurs variés. Or précisément, nous voudrions permettre à nos étudiants de s'affranchir du carcan que constitue le dictionnaire-unique-à-tout-faire. On voudrait que la connaissance des différents types de dictionnaires ne fût pas un luxe, réservé aux spécialistes, mais fût partie du bagage culturel de tout étudiant de langue, certainement, et même de toute personne cultivée.

Il n'existe pas, on s'en doute, de typologie unique, mais différents modèles typologiques. Signalons, entre autres, les articles d'Alain Rey et de Louis Guilbert et la Première Partie du livre de Quemada (cf. Bibliographie). Notons aussi que certains dictionnaires donnent dans leur préface ou introduction des renseignements assez précis sur leurs caractères typologiques, ce qui est une bonne raison de lire ces documents (voir, par exemple, la "Présentation du dictionnaire" par Alain Rey dans Le Petit Robert).

On se contentera ici de dégager les traits typologiques qui paraissent être les plus importants dans le cadre didactique où nous sommes placés.

On devrait s'assurer en premier lieu que les élèves, même s'ils ne l'énoncent pas clairement, conçoivent bien la différence entre encyclopédie et dictionnaire linguistique. Rappelons que la dénomination "dictionnaire" n'est pas réservée à un type bien défini. Elle recouvre aussi bien l'encyclopédie pure que le dictionnaire linguistique, et englobe même des ouvrages non-lexicographiques comme le Dictionnaire des idées reçues de Flaubert. Inversement, ainsi que le signale G. Matoré (p. 21), il existe des ouvrages dont l'intitulé ne laisserait pas soupçonner leur appartenance au genre lexicographique, tel ce livre de Jacques Azais, publié en 1853 sous le titre Dieu, l'homme et la parole, qui est en réalité un dictionnaire étymologique du français. La confusion qui peut régner en ce domaine, et l'ambiguïté de certains titres rendent d'autant plus nécessaire la connaissance par l'utilisateur des caractères distinctifs des textes lexicographiques. La différence entre encyclopédie et dictionnaire linguistique, donc, n'est pas affaire de volume ni de poids : il y a de petites encyclopédies et d'énormes dictionnaires linguistiques. En utilisant les expressions traditionnelles, nous dirons que l'encyclopédie est un dictionnaire de "choses", alors que le dictionnaire linguistique est un dictionnaire de "mots". Dans les termes de G. Matoré (p. 22), "le dictionnaire explique des mots et

l'encyclopédie décrit des choses" 5. La distinction fondamentale réside ainsi dans l'objet visé par le texte : l'encyclopédie est un discours sur le monde, le dictionnaire linguistique est un discours sur la langue. Dans la première, le mot-vedette ne constitue pas l'objet de l'article en tant que signe linguistique ; l'article est consacré à la chose que le mot symbolise. Dans le second, au contraire, c'est bel et bien du mot-vedette en tant que signe linguistique que traite l'article, et non pas de la chose que ce signe symbolise. Pour mieux faire saisir la distinction, si besoin est, on pourrait dire peut-être que le dictionnaire linguistique est, lui aussi, un dictionnaire de "choses", avec cette restriction cruciale que les "choses" dont il parle et qu'il décrit sont toujours des mots, et non des moteurs, des métaux, des costumes, etc. Et pour illustrer de manière frappante, on donnerait l'exemple d'un dictionnaire linguistique purement formel, tel qu'un dictionnaire de prononciation : on voit bien que c'est la vedette qui est étudiée, en tant que mot, puisque la seule information que l'on trouve dans cet ouvrage porte sur la réalisation phonique du mot. Autre illustration : la définition dite grammaticale ou morphologique, comme celle, par exemple, du mot broyeur : "machine qui broie" dans le Dictionnaire du français contemporain (DFC), où l'énoncé ne renseigne nullement sur la "chose", mais traduit l'analyse grammaticale du mot-adresse en ses constituants, racine verbale plus suffixe agentif. Cette définition représente pour le francophone une évidence sémantique. Si l'on veut savoir comment la chose est constituée, quel est son fonctionnement, ce qu'elle broie, etc., il faut interroger une encyclopédie ou un dictionnaire encyclopédique. Ce dernier type d'ouvrage mérite d'être signalé à l'attention des élèves : il participe du dictionnaire linguistique et de l'encyclopédie, c'est un hybride. Représentant célèbre de cette catégorie : le Petit Larousse ; dans le domaine anglais, on peut citer l'Oxford Illustrated Dictionary, que l'éditeur définit comme un ouvrage traitant "non seulement des mots et des locutions, mais aussi des choses que ces mots et ces locutions symbolisent" (Publisher's Note, p. V).

En situation pédagogique, il n'est pas mauvais de simplifier. Dans les faits, l'opposition entre encyclopédie et dictionnaire linguistique ne se réalise pas de manière tout à fait aussi tranchée. Témoin ce passage extrait de la Préface de la première édition (1911) du Concise Oxford Dictionary :

"Le présent ouvrage est conçu comme un dictionnaire, et non

5 On voit qu'ici le mot "dictionnaire" désigne exclusivement le dictionnaire linguistique.

comme une encyclopédie ; c'est-à-dire qu'il traite de l'emploi des mots et des locutions en tant que tels, et il ne renseigne sur les choses que ces mots et locutions symbolisent que dans la mesure où l'usage correct des mots dépend de la connaissance des choses. Cette dépendance varie dans des proportions considérables selon le type de mot traité, et avec elle varie la différence entre le caractère encyclopédique et le caractère linguistique du texte ; la ligne de démarcation, par conséquent, est incertaine et mouvante".

Mais cette ligne existe, et le rédacteur poursuit ainsi :

"Si ce dictionnaire, comparé à d'autres de même format, présente des caractères originaux dont nous sommes conscients, c'est parce que nous nous sommes efforcés de discerner cette ligne et de ne pas nous en écarter".

Le professeur et l'étudiant de langues, ès qualités, sont concernés beaucoup plus par les dictionnaires au sens strict que par les encyclopédies. Par conséquent nous nous limiterons dans ce qui suit aux dictionnaires de signes.

Quels caractères typologiques présentent pour nous, dans notre rôle de formateurs, le plus d'intérêt pratique ? L'opposition fondamentale entre perspective diachronique et perspective synchronique se place, à mon avis, au premier rang. Elle a déjà été mentionnée, cette dichotomie entre ce qu'on pourrait appeler l'histoire des origines à nos jours et l'histoire contemporaine. Il y a, bien sûr, des dictionnaires diachroniques plus ou moins "lourds", c'est-à-dire qui donnent des informations historiques plus ou moins étendues et détaillées. Ainsi, une intéressante recherche pour des anglicistes serait l'étude comparative des informations historiques chez les différents membres de la famille des dictionnaires d'Oxford, depuis l'énorme New English Dictionary on Historical Principles, de Murray, plus connu sous le nom d'Oxford English Dictionary, que G. Matoré (p.22) déclare être "probablement le meilleur ouvrage lexicographique consacré à une langue européenne", jusqu'au minuscule Pocket Oxford Dictionary, petit-fils et ultime abrégé, en passant par le Concise Oxford Dictionary (COD), père du précédent, et le Shorter Oxford English Dictionary, réduction en deux forts volumes in-4° du maître-ouvrage de Murray. Les familiers de ces oeuvres voudront bien me pardonner ce bref rappel généalogique, car il est bien des utilisateurs du COD, très employé dans l'Enseignement Supérieur, qui ignorent totalement ses origines et la lignée dont il fait partie. Dans le domaine français, on opposera par exemple le

Petit Robert au DFC. Le premier, historique, contient des "renseignements sur l'ancienne langue" et "les formes, les emplois et les sens les plus fréquents de la langue classique". On y trouve étymologies et datations (dates des premiers emplois connus d'un mot ou d'un sens) et le plan des articles est chronologique, c'est-à-dire que les différents sens d'un mot sont présentés dans l'ordre de leur apparition à travers les siècles. Le second, au contraire, est résolument synchronique : il "vise à présenter un état actuel du lexique usuel". On ne s'étonnera donc pas de lire dans l'avant-propos que : "les mots, les expressions et les constructions qui ne se rencontrent que dans une langue écrite archaïque ont été abandonnés, comme les pluriels ou les féminins inusités". Point d'étymologie, aucune datation. Les regroupements (ex : calcul, calculer, calculateur, etc.), qui sont l'un des traits originaux de cet ouvrage, "n'intègrent pas les formes apparentées par la seule étymologie". Quant au plan de l'article, il "se fonde sur l'usage actuel du français, et non sur l'histoire du mot ; on a donc écarté l'étymologie, les sens vieillis ou disparus".

On voit combien la différence entre la perspective diachronique et la synchronique est profonde. S'il est nécessaire, à mon avis, de la bien faire comprendre aux élèves sous tous ses aspects, ce n'est pas dans le but de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces perspectives, car elles produisent des ouvrages non pas de qualité, mais de nature, différente. En un mot, ils ne répondent pas aux mêmes besoins : ils seront donc consultés par des catégories différentes d'utilisateurs, ou par les mêmes utilisateurs, mais dans des circonstances de consultation différentes. Il faut donc que nos élèves sachent interroger le bon dictionnaire au bon moment. Voici un cas réel qui me semble bien illustrer ce point : des étudiants du télé-enseignement, en 2ème année de D.U.E.L. (donc des adultes dont la moyenne d'âge est nettement supérieure à celle des étudiants libres de même niveau, pour la plupart enseignants, parfois depuis plusieurs années) avaient à traduire, en thème anglais, un passage de Michelet, traçant un portrait de Saint-Just, où se trouvent ces lignes :

" Le col était comme supprimé par la cravate, par le collet raide et haut ; effet d'autant plus bizarre que sa taille longue ne faisait point du tout attendre cet accourcissement du col".

A l'évidence, dans ce contexte, le mot col est employé dans le sens étymologique de "cou", partie du corps, dérivé du latin collum, mais sorti de l'usage contemporain, sauf dans le composé col-de-cygne. L'opposition col/collet soulignait encore l'usage, pour nous archaïque, de col dans le sens de "cou"; en anglais : neck. Et pourtant, combien de traducteurs ont

rendu col par collar (le col du vêtement, ou ... collet), ce qui en l'occurrence était un non-sens. Peu, sans doute, avaient consulté un dictionnaire français, car, n'est-ce pas, tout le monde connaît le mot col. Mais ceux qui auraient vérifié, troublés par le non-sens évident d'interpréter col dans le sens moderne, se seraient bien trouvés de frapper à la bonne porte en cette occasion : le DFC ne donne pas col = "cou", et pour cause, alors que dans le Petit Robert "cou" est naturellement la première acception du mot, marquée Vx comme il se doit, pour vieux, qui désigne un "mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme" (cf. Tableau des signes conventionnels et abréviations du dictionnaire).

Je m'aperçois que les anecdotes ne manquent pas pour illustrer un exposé sur les dictionnaires. La suivante est rapportée par H.W. Fowler, co-auteur du COD, en tête de la seconde édition :

"La première lettre que nous reçûmes après la parution du COD exigeait le remboursement du prix de l'ouvrage en invoquant la raison que celui-ci ne donnait pas gal(l)iot, alors qu'on l'avait acheté pour vérifier l'orthographe de ce mot".

Il est des gens pour croire qu'un dictionnaire contient tous les mots de la langue : détrompons-les, afin de leur éviter pareilles mésaventures. L'exhaustivité dans ce domaine, écrit L. Guilbert (p. 6), est une impossibilité de fait, "même dans la perspective de dépouillements et de classements à l'aide des ordinateurs les plus perfectionnés, parce qu'à l'origine un choix des énoncés enregistrés est opéré et que ce choix comporte nécessairement une part d'arbitraire". Mais le recensement exhaustif des unités lexicales se heurte avant tout à une impossibilité qui découle du caractère non-fini du vocabulaire d'une langue vivante. A la différence des unités grammaticales (prépositions, articles, auxiliaires, pronoms, etc.) qui, elles, sont en nombre fini et non-augmentable (évolutions historiques mises à part, bien entendu), les unités lexicales forment une liste ouverte, non-finie, c'est-à-dire qui peut à tout moment s'augmenter de termes nouveaux. Que l'on songe aux créations continuelles de la publicité et de la technique. Donc, pour citer encore Guilbert (p. 7), "le principe de l'exhaustivité dans la description lexicographique est en contradiction avec le système de la langue ; il n'aboutit qu'à des approximations, si poussées soient-elles". L'ensemble des unités lexicales traitées par un dictionnaire s'appelle la nomenclature. Et l'on peut dire avec B. Quemada (p. 157) que "la caractéristique typologique la plus évidente pour les spécialistes comme pour les

usagers porte sur l'étendue du vocabulaire consigné dans les répertoires lexicographiques". Un dictionnaire qui se respecte comporte une notice sur sa nomenclature. Ne pas la lire avant d'acquiescer et d'utiliser l'ouvrage, c'est commettre une imprudence de novice. La constitution de cette nomenclature dépend de deux choix distincts, l'un qualitatif, l'autre quantitatif. Le premier concerne la délimitation des types de vocabulaires à traiter : "certains lexicographes se rallient à une vue globale associant le vocabulaire ancien, dialectal ou technique, à celui des différents niveaux des langues littéraires et communes. D'autres préfèrent au contraire se limiter à un ou plusieurs de ces domaines, selon une distinction qu'ils ont au préalable établie avec plus ou moins de rigueur, de façon originale ou traditionnelle" (Quemada, p. 157). Le second choix, quantitatif celui-là, concerne l'importance numérique que l'auteur accorde aux différents vocabulaires retenus. Voici, pour concrétiser, un tableau des données qualitatives et quantitatives fournies sur leur nomenclature par les auteurs du Petit Robert et du DFC 6. On n'a fait figurer, évidemment, que les types de vocabulaires évoqués par l'une ou l'autre des introductions, ou par les deux à la fois. Chaque bande horizontale est divisée en deux parties : celle du haut concerne le Petit Robert, celle du bas le DFC.

⁶ Voir respectivement la Présentation du dictionnaire, pp. X-XI, et l'Avant-propos, p. III. On a cité exactement le texte des auteurs, par phrases ou extraits de phrases.

MOTS COURANTS	<p>tous les termes courants du français contemporain</p> <hr/> <p>tous les mots qui entrent dans l'usage écrit ou parlé du français le plus habituel</p>
TERMES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	<p>les très nombreux mots techniques, scientifiques ou spéciaux indispensables à l'expression de la pensée moderne (de nombreux termes qui ne figuraient que dans les encyclopédies)</p> <hr/> <p>les mots techniques vulgarisés, communs dans la presse et les conversations On a écarté les termes qui sont restreints à des milieux professionnels étroitement spécialisés ou qui appartiennent à une terminologie proprement scientifique</p>
VOCABULAIRE ARCHAÏQUE	<p>les mots vieillis que la littérature a perpétués, choisis pour permettre la compréhension des grands classiques</p> <hr/> <p>les mots, les expressions et les constructions qui ne se rencontrent que dans une langue écrite archaïque ont été abandonnés, comme les pluriels ou les féminins inusités</p>
TERMES REGIONAUX	<p>les termes régionaux qui se sont diffusés dans tout le pays (ex. <u>ducasse</u>, <u>mas</u>, <u>pissaladière</u>)</p> <hr/> <p>Néant</p>
NEOLOGISMES	<p>nous avons tenté d'être complet dans la description des néologismes</p> <hr/> <p>les formes et les emplois récents... ont été enregistrés</p>
MOTS FAMILIERS, POPULAIRES, VULGAIRES	<p>quelques mots très vulgaires ont été supprimés</p> <hr/> <p>les emplois... familiers ou populaires ont été enregistrés</p>

DIVERS

des créations de fantaisie, objets de modes passagères, n'ont pas été retenues
les noms commerciaux et marques déposées, le plus souvent sujets aux vicissitudes de la mode, ont été laissés de côté. Cependant les termes très courants depuis au moins dix ans ont été traités plus généreusement que dans la plupart des dictionnaires
les dérivés des noms propres de lieux ou de personnes n'ont été retenus que si leur importance ou leur sens les classait à part

Néant

Un tableau comme celui-là suggère naturellement un certain nombre de commentaires, et je crois que c'est un exemple des matériaux sur lesquels on pourrait, avec profit, faire travailler nos étudiants. Il n'est pas nécessaire, en général, d'être un spécialiste de linguistique pour comprendre une préface de dictionnaire, rédigée, sauf exception, pour le profane. Voyons brièvement quelques-uns des points principaux qui se dégagent de ces données :

1. Il apparaît de manière éclatante que la nomenclature est le résultat d'un tri, d'une sélection d'éléments tirés de la masse lexicale, témoin les participes écarté, choisis, abandonnés, enregistrés, supprimés, retenues, laissés de côté.

2. Les choix varient avec les auteurs. On délimitera l'intersection, la partie commune des deux (ou n) nomenclatures. Ici : les mots courants, les mots techniques vulgarisés, une partie des mots dits vulgaires, les néologismes. On délimitera aussi les parties non-communes. Ces deux dictionnaires, du seul point de vue de la nomenclature, ne font pas double emploi, mais sont complémentaires.

3. Le lexicographe, pour opérer ses choix, peut se fonder sur deux séries de critères, les uns objectifs, les autres subjectifs. Les auteurs du DFC n'ont retenu qu'un critère objectif : l'appartenance ou la non-appartenance à l'ensemble des mots "qui entrent dans l'usage écrit ou parlé du français le plus habituel", formant le "vocabulaire commun du français contemporain". Les auteurs du Petit Robert, au contraire, se fondent sur des critères tantôt objectifs, tantôt subjectifs. C'est ainsi qu'ils ferment la

porte à certains termes parce qu'ils estiment que leur vie sera de courte durée ("modes passagères", "vicissitudes de la mode"). Il y a longtemps que des lexicographes prennent cette liberté pour la même raison, et parfois ils se sont trompés. Ou bien, autre décision subjective, on supprime "quelques mots très vulgaires" en déclarant : "les linguistes le regretteront, les pédagogues s'en féliciteront" ⁷. Ainsi l'objectivité scientifique dans la description cède ici le pas à des considérations de bienséance, de bon usage, justifiées explicitement par référence au public auquel l'ouvrage est destiné.

4. Sans méconnaître que bien des points pourraient encore être soulevés sur le plan qualitatifs, nous ferons une dernière remarque d'ordre quantitatif. Notons que les deux ouvrages annoncent le recensement exhaustif des termes courants. On lit dans l'avant-propos du DFC que "les termes ainsi retenus sont au nombre d'environ 25 000 et forment le vocabulaire commun du français contemporain". Le Petit Robert, lui, "peut atteindre ou dépasser le chiffre de 50 000 mots". Des indications très précises sont fournies dans une note en bas de la page X de la Présentation :

"Ce sont d'abord les 1063 mots du "Français fondamental", les plus courants de notre langue, repris parmi les 3 000 termes du Dictionnaire élémentaire de G. Gougenheim, et les 2 000 des listes de fréquence de Van der Beke, pour la langue écrite. S'y ajoutent plus de 15 000 termes longuement décrits dans le Robert, qui, avec les précédents, correspondent à peu près à la nomenclature de l'Académie française (quelques dizaines de mots inusités ont été supprimés). Enfin, nous avons choisi plus de 30 000 termes techniques ou scientifiques, d'après leur intérêt conceptuel ou linguistique".

Ce qui frappe, évidemment, et ne devrait pas échapper à un utilisateur éventuel, c'est la très large place accordée aux termes techniques et scientifiques qui constituent les trois cinquièmes de la nomenclature ! Ainsi la conquête de l'espace et la physique contemporaine sont bien représentées. La linguistique aussi, d'ailleurs. Ce dictionnaire s'adresse donc à un public qui s'intéresse aussi bien aux textes classiques qu'aux traités ou articles très spécialisés les plus récents. Il est conçu, comme tout dictionnaire, en fonction d'un certain modèle socio-culturel d'utili-

⁷ On pense à Samuel Johnson répondant à une dame qui le félicitait de n'avoir pas inclus de mots grossiers dans son Dictionnaire : "Vous les aviez donc cherchés, Madame".

sation, par quoi on désigne le "rapport entre le contenu du message lexicographique et son destinataire" (J. Rey-Debove, p. 32).

Nous allons, pour terminer, envisager quelques-uns des problèmes particuliers à un modèle d'utilisation qui nous concerne très directement, en tant que professeurs de langues : le dictionnaire unilingue pour étrangers. Afin d'être aussi concret que possible, je prendrai comme exemples les ouvrages suivants : The Advanced Learner's Dictionary of Current English (ALD) et An International Reader's Dictionary (IRD). Le premier de ces deux ouvrages est largement utilisé par les étudiants anglicistes à Nancy.

Un dictionnaire est un ouvrage didactique dont l'objectif est, selon Dubois (p. 35), de "comblent l'écart qui existe entre le savoir du lecteur défini par un ensemble de questions sur la langue ou sur le monde et le savoir du lexicographe défini par l'ensemble des réponses qu'elles impliquent (et vice versa)" 8. L'originalité du dictionnaire unilingue pour étrangers réside dans le fait que cet écart à combler existe entre le savoir d'un lexicographe et celui d'un utilisateur qui appartiennent à des communautés linguistiques différentes, et que le texte lexicographique est écrit dans une langue et sur une langue qui n'est pas la langue maternelle de l'utilisateur. Cela entraîne un certain nombre de conséquences sur le plan formel et sur le plan sémantique.

Sur le plan formel, on imagine mal par exemple de ne point trouver dans un tel ouvrage une information sur la prononciation des mots. Au contraire, un dictionnaire conçu pour des locuteurs natifs fait parfois l'économie de cette information, car elle est supposée connue par définition (le Petit Larousse de 1966, par exemple, n'indique la prononciation que dans des cas spéciaux). D'autre part, un dictionnaire pour étrangers utilise les symboles de l'alphabet phonétique international de préférence à un système de notation particulier, car l'A.P.I. a "une valeur générale dans l'étude des langues" (préface de l'IRD, p. VIII). Comme il est maintenant largement utilisé dans les classes, l'élève n'aura pas de difficulté à interpréter correctement les transcriptions de son dictionnaire.

Le découpage syllabique est un trait formel beaucoup moins régulièrement mis en évidence par les dictionnaires. Il l'est dans l'ALD où les différentes syllabes des mots-vedettes sont séparées par des blancs, indication utile en expression écrite où la syllabation intervient dans les règles de découpage des mots en fin de ligne.

8 On trouve une formulation analogue chez J. Rey-Debove (pp. 31-32).

Mais les informations formelles les plus importantes et les plus utiles que puisse donner un dictionnaire pour étrangers sont certainement les indications grammaticales, car les professeurs de langues savent peut-être mieux que personne qu'il ne suffit pas de connaître la signification d'un mot pour être capable de le comprendre et surtout de l'utiliser (contrairement à ce qu'imaginent la plupart des élèves), mais il faut aussi connaître les règles syntagmatiques et syntaxiques qui déterminent l'utilisation de cette unité lexicale dans le discours. Soulignons ici le caractère perniciosus de l'opposition trop fréquente et un peu trop commode entre le lexique et la grammaire. Partant du lexique, nous sommes obligés d'aboutir à la grammaire, puisque notre objectif final est, normalement, l'interprétation ou la production d'énoncés. Or l'étranger, par définition, ne possède pas la compétence grammaticale du locuteur natif et, en conséquence, il saura gré au dictionnaire de le renseigner non seulement sur les sens et les nuances, mais aussi sur les fonctionnements grammaticaux. Bien sûr, il existe des livres de grammaire, mais ils se situent nécessairement à un niveau de généralité qui ne leur permet pas de répondre à des questions très particulières. Les grammaires pédagogiques ne peuvent pas, par exemple, énumérer des milliers de verbes dans leur présentation des schémas syntaxiques. Mais un dictionnaire prend le problème par l'autre bout, et, si cela entre dans son modèle d'utilisation, il peut très facilement indiquer, pour chacun des verbes de la nomenclature et pour leurs différents sens, les schémas syntaxiques dans lesquels ce verbe apparaît. Ces indications sont fournies par ALD. De la préface, j'extrai les quelques lignes suivantes d'où ressortent bien le caractère didactique et la visée corrective de ces données destinées à des étrangers, dont beaucoup "aimeront sans doute être aidés en composition anglaise" :

"Quand on apprend l'anglais comme langue étrangère, on a tendance à construire des phrases par analogie. Cette habitude est parfois source d'erreurs. On voit des phrases du type : "Please tell me the meaning" ou "Please show me the way" (c'est-à-dire avec un objet indirect suivi d'un objet direct). Par analogie, on forme la phrase incorrecte "Please explain me the meaning" . . . On note que "He began to talk about the matter" signifie à peu près la même chose que "He began talking about the matter", et on en conclut, à tort, que "He stopped to talk about the matter" a le même sens que "He stopped talking about the matter". Ces erreurs sont naturelles. Les grammaires et dictionnaires ordinaires ne donnent généralement pas d'indications satisfaisantes sur ces points".

Quant à l'IRD, il se signale, au contraire, par l'absence de

toute indication grammaticale. Et pourtant il est écrit "spécialement pour les étrangers" (préface). Mais il se présente comme un dictionnaire de compréhension uniquement, destiné à des lecteurs, ainsi que l'indique le titre. Les problèmes d'expression, de correction grammaticale, ne se posent donc pas. Pour l'étranger, l'absence de données grammaticales dans un dictionnaire est sans doute moins gênante en compréhension (rôle du contexte) qu'en expression.

Et puis, il ne faut pas oublier l'aide que peuvent apporter les exemples. Un dictionnaire sans exemples, selon le mot de Voltaire, est un "squelette". Il y a beaucoup à dire, de manière générale, sur les fonctions de ces phrases ou lambeaux de phrases, citations d'auteurs ou bien créations du lexicographe, qui peuvent servir à des fins culturelles ou polémiques, qui doivent distraire ou édifier, être des modèles de style à imiter, ou des compléments de la définition, qui permettent de réintroduire des informations de type encyclopédique dans les dictionnaires de langue, ou bien de présenter des structures grammaticales. Dans un dictionnaire pour étrangers, cette dernière utilisation des exemples sera vraisemblablement privilégiée. L'IRD présente l'abondance des exemples comme un de ses traits principaux ; l'ALD, sans attirer spécialement l'attention sur eux, en donne de bien plus nombreux. Dans les deux ouvrages, il s'agit d'énoncés produits par le lexicographe ("exemples forgés") dans le but principal d'illustrer le fonctionnement grammatical du terme défini.

Sur le plan sémantique, un dictionnaire pour étrangers présente également quelques particularités, qui concernent essentiellement l'énoncé définitoire. Il existe de nombreuses définitions de la définition, dont quelques-unes des plus importantes sont énumérées par R. Robinson (p. 2-3). Nous retiendrons, en l'adaptant, celle de Whitehead et Russell, citée par Robinson (p. 2) : définir un signe dans un dictionnaire, c'est déclarer que ce signe a le même sens qu'une certaine combinaison d'autres signes dont le sens est déjà connu. Je souligne ces derniers mots, car ils forment le défi que le lexicographe doit relever. Parmi les définitions devenues célèbres, il y a, dans le Dictionnaire de Johnson (1755), celle du mot network, qui illustre bien ce qu'il ne faut pas faire si l'on veut être compris du plus grand nombre :

"any thing reticulated or decussated, at equal distances, with interstices between the intersections" 9

9 Définition citée par J.R. Hulbert, p. 71. Que l'on compare avec celles de l'IRD : "many lines crossing each other", et de l'ALD : "complex system of lines that cross".

La recherche de la simplicité dans le choix des termes définissants revêt une importance capitale, on s'en doute, pour l'auteur qui s'adresse à des étrangers. Pour le dictionnaire bilingue, le problème de la définition ne se pose pas dans les mêmes termes, car il s'agit d'une définition synonymique interlinguale, "équivalence de signes" et non "signifié périphrastique" (Rey-Debove, p. 26), par exemple : le mot dog signifie la même chose que (=est synonyme de) chien. La définition est rédigée dans la langue maternelle de l'utilisateur, ce qui fait naître évidemment un sentiment de sécurité : beaucoup plus d'élèves utilisent couramment un dictionnaire anglais-français (par exemple) qu'un dictionnaire tout anglais, fait regrettable mais point surprenant. Regrettable pour deux raisons au moins : d'abord parce que l'on croit souvent connaître sa langue maternelle mieux qu'on ne la connaît en réalité, ensuite, et surtout, parce que cette définition synonymique si rassurante cache bien des pièges pour les utilisateurs non-avertis, comme le savent très bien tous les correcteurs de copies. Revenons, après cette parenthèse sur le bilingue, au dictionnaire monolingue pour étrangers. La simplicité de la définition, qui est une condition sine qua non de l'efficacité du dictionnaire, est garantie par les deux ouvrages choisis comme exemples : l'ALD affirme : "les définitions sont aussi simples que possible" (préface, p. VI), et l'IRD, qui annonce une nomenclature de 24 000 unités (18 000 mots et 6 000 "expressions idiomatiques") précise que "toutes les définitions sont rédigées avec un vocabulaire de 1490 mots, tenus pour les plus courants de l'anglais, ou ceux que les étrangers apprennent en premier. Quiconque connaît ces 1490 mots comprendra toutes les définitions de ce dictionnaire" 10. Voilà qui est rassurant, encourageant même, pour l'étudiant étranger. Comme échantillon de cette simplicité, je propose les définitions suivantes d'un substantif, d'un verbe et d'un adjectif données par l'IRD et l'ALD (pour étrangers), à comparer avec celles de COD (pour natifs) :

trammel (ou trammels).

IRD : anything which makes movement difficult

ALD : something that makes progress difficult

COD : impediment(s) to free movement or action

frown.

IRD : draw the skin above the eyes into folds, as when displeased, or when thinking deeply

ALD : draw the eyebrows together, causing lines on the forehead

¹⁰ La liste de ces 1490 mots est donnée en appendice.

(to express displeasure, puzzlement, deep thought, etc.)
 COD : Knit brows esp. to express displeasure or concentrate attention
diffident.
 IRD : without belief in one's own powers
 ALD : not having, not showing, much belief in one's own abilities
 COD : Wanting in self-confidence, bashful

Mais certains mots, nous dit la préface de l'ALD, "ne se définissent pas facilement", c'est-à-dire qu'ils sont difficiles à définir analytiquement, au moyen d'autres mots. Dans ce cas, le dictionnaire peut faire appel à l'illustration, qui est une forme de définition (non-linguistique), puisqu'elle sert à faire connaître la chose que symbolise un signe. Elle consiste à présenter un exemplaire de la chose signifiée : c'est une définition démonstrative, ou ostensive (cf. Robinson, pp. 117-126). Elle appartient en propre à l'encyclopédie et au dictionnaire encyclopédique et apparaît beaucoup plus rarement dans le dictionnaire de langue (cf. Rey-Debove, pp. 32-33). Un dictionnaire pour étrangers, cependant, trouve dans cette méthode un appoint efficace pour renforcer certaines définitions linguistiques plus ou moins satisfaisantes. Lisons, par exemple, la définition de cowslip dans l'IRD : "small yellow flower found in the fields of England". Cet énoncé se comprend certes très facilement, mais ne suffit évidemment pas à caractériser la chose définie. Il y a, dans la campagne anglaise, différentes espèces de petites fleurs jaunes. Le même ouvrage analyse la signification de dandelion dans les termes suivants : "small, yellow, wild flower". L'imprécision est la même, et les définitions sont interchangeable. L'utilisateur n'a aucune chance de distinguer le coucou (cowslip) de la fleur de pissenlit (dandelion), et du bouton d'or (buttercup). Son intérêt lui dicterait d'utiliser plutôt un dictionnaire bilingue. Mais chacun de ces énoncés, insuffisamment spécifique par lui-même, est accompagné d'un croquis, qui définit l'objet en le représentant. "Un dessin est facile à comprendre" écrivent les auteurs de l'ALD dans leur préface (p. 6). Nous ne discuterons pas en détail cette affirmation, mais il est sûr que des schémas peuvent être plus ou moins clairs, plus ou moins ambigus (en noir et blanc un crocus peut ressembler à une tulipe, un lemming à un lapin et un chardonneret à un moineau). La qualité des illustrations (il y en a environ un millier dans l'ALD) est à prendre en considération dans le choix d'un dictionnaire. Cependant, l'illustration n'est qu'un "appoint épisodique, et parmi les interprétants de dictionnaires, c'est le plus faible" (Rey-Debove, p. 34). Son usage est restreint, car il dépend du contenu du mot à définir : pas d'illustration pour les mots abs-

traits, et parmi les mots concrets beaucoup ne peuvent s'illustrer graphiquement (les noms de bruits par exemple). D'autre part, l'illustration est "foncièrement nominale, ce qui ne saurait étonner puisqu'elle informe sur les choses" (idem, p. 33). D'ailleurs, si elle tendait à remplacer l'énoncé définitoire, ce serait, toutes considérations d'efficacité mises à part, au prix d'un avantage non négligeable du dictionnaire unilingue : celui de fournir à l'utilisateur étranger, dans la langue qu'il apprend, un texte qui, indépendamment de sa valeur explicative fondamentale, offre des possibilités d'acquisition, de renforcement et de perpétuelle révision d'éléments grammaticaux et lexicaux.

Eric Partridge, écrivant sur l'art de la lexicographie, rappelle l'histoire de la vieille dame qui rendit à la bibliothèque municipale un dictionnaire qu'elle y avait emprunté, en disant : "C'est un livre vraiment peu ordinaire, mais les histoires sont bien courtes, vous ne trouvez pas ?" Mieux que la vieille dame, nos élèves savent à quoi sert un dictionnaire. Mais trop souvent leur connaissance de cet instrument reste extrêmement superficielle et repose sur quelques idées fausses. J'espère avoir réussi à ouvrir des perspectives de réflexion et à montrer comment apprendre à nos élèves à mieux connaître et à mieux utiliser cet ouvrage essentiellement pédagogique qu'est le dictionnaire. N'oublions pas, surtout, que c'est un outil de formation permanente et d'apprentissage autonome et que son importance, par conséquent, dépasse largement le cadre de la salle de cours.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages et articles.

- DUBOIS, Jean. - "Dictionnaire et discours didactiques", in Langages, Paris, Didier, Larousse, n° 19, septembre 1970, pp. 35-47.
- GUILBERT, Louis. - "Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains", in Langue française, Paris, Larousse, n° 2, mai 1969, pp. 4-29.
- HULBERT, James Root. - Dictionaries : British and American, London, Andre Deutsch, 1968 (rev. ed.), (The Language Library).
- MATORE, Georges. - Histoire des dictionnaires français, Paris, Larousse, 1968.
- PARTRIDGE, Eric. - The Gentle Art of Lexicography, London, Andre Deutsch, 1963.
- QUEMADA, Bernard. - Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863; étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes, Paris, Didier, 1968.
- REY, Alain. - "Typologie génétique des dictionnaires", in Langages, Paris, Didier, Larousse, n° 19, septembre 1970, pp. 48-68.
- REY-DEBOVE, Josette. - "Le domaine du dictionnaire", in Langages, Paris, Didier, Larousse, n° 19, septembre 1970, pp. 3-34.
- ROBINSON, Richard. - Definition, Oxford, University Press, 1968 (repr.).

B. Dictionnaires contemporains.

N.B. : pour les dictionnaires qui sont simplement mentionnés dans le texte, on a donné la date de la première édition. Pour les autres, on a indiqué l'édition consultée.

I. Dictionnaires français consultés.

Petit Larousse, Paris, Larousse, 1966.

ROBERT, Paul. - Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (le Petit Robert), Paris, Société du Nouveau Littérature, 1967.

Dictionnaire du français contemporain (par J. Dubois et al.), Paris, Larousse, 1970.

II. Dictionnaires anglais.

a. dictionnaires mentionnés :

A New English Dictionary on Historical Principles (The Oxford English Dictionary, par Sir James A.H. Murray, et al.), 11 vol., Oxford, Clarendon Press, 1884-1933.

FOWLER, F.G. and FOWLER, H.W. - The Pocket Oxford Dictionary of Current English, Oxford, Clarendon Press, 1924.

The Shorter Oxford English Dictionary on Historical Principles (par William Little, et al.), 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1933.

b. dictionnaire consultés :

HORNBY, A.S., GATENBY, E.V., WAKEFIELD, H. - The Advanced Learner's Dictionary of Current English, 2nd ed., London, Oxford University Press, 1963.

FOWLER, H.W. and FOWLER, F.G. - The Concise Oxford Dictionary of Current English, 5th ed., Oxford, University Press, 1964.

Oxford Illustrated Dictionary (by J. Coulson, et al.), Oxford, Clarendon Press, 1965 (repr.)

WEST, Michael. - An International Reader's Dictionary, London, Longmans, Green and Co Ltd., 1965.